



# Guide d'enseignement

Chirurgie plastique

**INFORMATIONS GÉNÉRALES  
APRÈS UNE CHIRURGIE**

**QUOI FAIRE AVEC MA CICATRICE OU MON PANSEMENT?** Suivre la consigne cochée

- Gardez le pansement et la cicatrice au sec (ne pas le mouiller) jusqu'au prochain rendez-vous avec votre chirurgien.
- Enlevez le pansement le lendemain de la chirurgie et gardez en place les stéri-strips (petits collants).
- Gardez le pansement et la cicatrice au sec pour les 3 premiers jours.

**Mon hygiène, puis-je me laver?** Suivre la consigne cochée

- Vous pouvez vous asseoir dans le bain sans mouiller votre pansement. Lavez le haut de votre corps avec une serviette.
- Vous pouvez prendre une douche le lendemain de la chirurgie.
  - Enlevez le pansement et gardez en place les stéri-strips (petits collants) si présents.
  - Ne pas frotter au niveau des cicatrices.
  - Asséchez (essuyez) avec douceur les endroits qui ont des stéri-strips (petits collants).
  - Couvrir votre cicatrice avec un petit pansement. Vous pouvez prendre des compresses (gazes) stériles.

**Quelles activités faire?**

Ne pas faire d'exercice pour \_\_\_\_\_ semaine (s) suivant la chirurgie.

- Si vous avez eu une anesthésie générale (endormi) ou que vous avez reçu une narcose (analgésie ou calmant dans les veines), vous pouvez conduire votre voiture 24 heures après la chirurgie et dès que :
  - Vous n'avez plus de douleur;

- Que vous ne prenez plus d'analgésie (calmant) pouvant causer de la somnolence (vous endormir).

\*Certaines conditions exigent l'autorisation du chirurgien avant de reprendre la conduite de l'auto (ex: chirurgie de l'œil, présence d'un plâtre...).

### Quoi faire avec mes médicaments?

- **Ne prenez aucun produit contenant de l'aspirine ou anti-inflammatoire non stéroïdien (Advil, ibuprofène, etc.) à moins d'avis contraire de votre chirurgien.**



### Quoi surveiller?

- Douleur qui augmente même avec les médicaments.
- Changement au niveau de la vision avec une augmentation de la douleur.
- Mal de tête important avec une diminution de la vision et/ou une pression à l'arrière de votre œil.
- Signe d'infection de votre plaie telle que :
  - Rougeur qui semble augmenter;
  - Induration (gonflement) de la plaie;
  - Écoulement de pus;
  - Douleur;
  - Chaleur.
- Température plus grande que 38,5°C (101,3 F).
- Présence de beaucoup de sang sur vos pansements.

Si une de ces situations arrive, appelez la téléphoniste de l'hôpital et demandez à parler à votre plasticien ou celui de garde via le 418 525-4444 ou le 418 649-0252 et faites le 0.

Le soir, la nuit, la fin de semaine et les jours fériés, il faut appeler la téléphoniste et demander le plasticien de garde via le 418 525-4444 ou le 418 649-0252 et faire le 0.

Si vous n'avez pas réussi à parler à un plasticien, il faudra aller à l'urgence de l'hôpital où vous avez été opéré.

## Quand seront mes prochains rendez-vous?

- Le centre de rendez-vous de chirurgie plastique communiquera avec vous pour prévoir votre rendez-vous de contrôle selon les recommandations de votre chirurgien.
- Plus d'informations vous seront données lors de ce rendez-vous concernant :
  - La mobilisation;
  - Les soins et massages de la cicatrice;
  - Le port de la gaine ou de la bande de compression
  - Le retrait des agrafes ou des points de suture si nécessaire, car certains fondent seuls;
  - Le retour au travail;
  - Autres.

Pour joindre l'unité de la chirurgie d'un jour :

- CHUL : 418 525-4444 poste 47448
- Hôpital de l'Enfant-Jésus : 418 649-5504
- Hôpital du St-Sacrement : 418 682-7511 poste 82142
- Hôpital St-François d'Assise : 418-525-4341
- L'Hôtel-Dieu de Québec : 418 691-5324

Guide validé par le Dr Sébastien Nguyen et les plasticiens du CHU de Québec

## Notes personnelles :

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

Ce guide émet des recommandations conformes aux informations scientifiques disponibles au moment de sa parution, soit le 4 juin 2015. Toutefois, ces recommandations n'ont aucunement pour effet de remplacer le jugement d'un clinicien. Si vous avez des questions, nous vous invitons à communiquer avec votre professionnel de la santé. Si d'une façon ou d'une autre vous faisiez une mauvaise utilisation de l'information contenue dans ce document, le CHU de Québec ne pourra être tenu responsable des dommages de quelque nature que ce soit à cet égard.



### Droits d'auteur

Aucune reproduction complète ou partielle de ce document n'est permise sans l'autorisation écrite du CHU de Québec-Université Laval et autre(s) au besoin. © CHU de Québec ou autre(s) au besoin, 2018. Toutefois, vous pouvez l'imprimer et l'utiliser pour un usage professionnel.